

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous, sauf :

Absents excusés :

- Madame Patricia HANTZ (pouvoir à Madame Joëlle KIENTZY)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY (pouvoir à Madame Christine PIERRE)
- Monsieur Dominique MUNDING (pouvoir à Madame Séverine ANDRE)
- Madame Bénédicte DAVID (pouvoir à Madame Jocelyne VALENTIN)

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DIDIER

Secrétaire-adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE

1) COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame Evelyne BERNARD informe qu'elle a exercé le droit de préemption urbain de la Commune dans le cadre d'une transaction intéressant les parcelles cadastrées N° 46 et 47, situées en zone UE du POS.

Le Conseil donne acte à Madame la Maire de cette communication.

2) COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame THOMAS fait observer qu'une erreur sur un nom de rue s'est glissée dans le paragraphe concernant une demande d'installation de bancs sur le parcours entre la Maison de retraite et le centre ville. Il fallait bien sûr lire « Rue d'Ouffet » et non « Rue Jean-Monnet ».

Monsieur ANDRE indique une coquille sur la date de la dernière réunion. Il fallait lire « 5 février 2009 » et non « 5 février 2008 »

Ces rectifications opérées, le Conseil adopte le compte-rendu de la séance du 5 février 2009.

3) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame Evelyne BERNARD rappelle le principe du débat d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Gérard CUNIN, adjoint délégué aux finances, présente les différents projets étudiés en commission plénière et les commente, puis Madame Evelyne BERNARD propose au Conseil Municipal de retenir les priorités suivantes dans le cadre de la confection du budget 2009 :

- Informatique de la Mairie et des écoles : 13616 euros
- Restructuration de la Place de la Libération et des Viaux : 35000 euros
- Cour de l'école Perce-Neige : 5000 euros

- Illuminations : 5000 euros
- Sécurité des écoles : 5000 euros
- Signalisation : 12000 euros
- Mini-tracteur : 30000 euros
- Cour de l'école maternelle : 10000 euros
- Logement de la poste : 5000 euros
- Fenêtres de l'école de Zainvillers : 6500 euros
- Toit de la piscine (expertise) : 7000 euros
- podium de la salle des fêtes : 15000 euros
- Abris pliants : 1500 euros
- Réfection des courts de tennis : 51000 euros
- Ring de boxe : 1500 euros
- Lave-vaisselle Mairie : 1000 euros
- Grosses réparations sur le parc auto et engins : 22000 euros
- Aménagement du tracteur : 2400 euros
- Aérotherme salle des fêtes : 1900 euros
- Restructuration de la voirie : 230000 euros (3 opérations)
- Trottoir de la Rue du Moulin : 10000 euros
- Acquisitions en vue des travaux de la rue Robert Claudel : 1000 euros
- Assainissement Rue des Angles, Rue Jeanne-Arc, Rue des Roches de la Chapelle : 53000 euros
- Travaux de grosses réparations à la station d'épuration : 20000 euros
- Etude de l'assainissement de Zainvillers : 10000 euros
- Pompe de relevage de la maison de retraite : 5000 euros
- Conduite des eaux usées non vannes de la piscine : 12000 euros
- Poteaux d'incendie : 3000 euros
- Appareil de relevés des consommations d'eau : 700 euros
- Remplacement du gros compteur de la station de pompage : 1000 euros

En priorité 2 sont listés :

- Réfection Rue du Bouchot, Rue du Damon
- Préau de l'école Perce-Neige (à étudier : confier le projet aux étudiants de l'ENNSTIB d'EPINAL avec une réalisation par des chantiers d'insertion)
- Pare-soleil des écoles du centre (des filtres a-thermiques, qui donnent satisfaction ailleurs, pourraient être préférés : cette affaire sera mise à l'étude d'une prochaine commission des travaux)
- Aménagement de la cuisine et des sanitaires de la salle des fêtes (une étude d'ensemble préalable s'impose)
- Remise en état du terrain après démolition de l'ancien funérarium
- Portes anti-panique de l'école perce-neige
- Remplacement de la pompe à chaleur du stade des Viaux
- Tapis de gym du gymnase de Zainvillers
- Triflash
- Rue de la Tâche (nécessité au préalable de régler les acquisitions de terrains)

Le principe d'un programme pluriannuel de rénovation du parc locatif communal est adopté. La pluriannualité s'impose également pour les travaux de voirie.

Madame BERNARD expose ensuite les postulats qu'elle souhaite retenir pour le budget 2009 :

- Pas d'augmentation sur le chapitre globalisé 011 (dépenses générales de la commune)
- Augmentation maximum de 3 % sur le chapitre globalisé 012 (dépenses de personnel) pour la prise en compte du GVT (glissement vieillesse-technicité)
- Augmentation la plus faible possible sur le chapitre 65 (pour l'instant, l'augmentation pourrait être contenue à 2,5 %, mais tous les syndicats intercommunaux n'ont pas encore délibéré pour fixer les participations)
- Stabilité sur le chapitre 66 (intérêts des emprunts)
- Augmentation sur le chapitre 68 (dotations aux amortissements) de l'ordre de 15 % par rapport à 2008, du fait des investissements réalisés l'année dernière.
- Diminution du chapitre 70 (revenus du domaine)
- Maintien sur un volume majoré de 5 % des contributions directes. Pour l'instant les bases ne sont pas encore communiquées.
- Baisse comprise entre 30 et 50 % du chapitre 75, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le reversement du budget des forêts
- Un prélèvement sur le fonctionnement d'au moins 400000 €

Dans la discussion qui s'instaure, Monsieur Jean-Yves ORIVEL demande où en est l'étude sur les économies de chauffage et d'éclairage public qui avaient été évoquées l'année dernière. Sur l'éclairage public en effet, une commune de la vallée de la Moselle aurait réussi à économiser 40000 euros en n'éclairant qu'un lampadaire sur deux après 22 heures. Madame BERNARD lui répond que l'étude sur l'éclairage public a été entreprise par le service technique. En revanche, l'étude sur le chauffage n'a pas encore commencé.

Il suggère également de réfléchir à un véhicule deux roues pour la police municipale ou les relevés d'eau.

Dans le cadre du développement durable, il demande où en est l'achat d'un desherbeur thermique qui avait été différé l'année dernière. Madame BERNARD répond que l'achat paraît possible dès cette année.

Il demande enfin si la commune a reçu des informations sur la baisse des subventions du Conseil Général. Madame BERNARD lui répond qu'elle reçoit mercredi 18 février un émissaire du Conseil Général sur ce thème. Des informations officieuses circulent sur une baisse qui pourrait atteindre 11 %

Toutes les questions des conseillers étant épuisées, et un consensus global sur les orientations budgétaires semblant se dessiner, Madame BERNARD indique qu'elle construira le projet de budget 2009 en tenant compte des priorités et des postulats exposés.

4) ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2009

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint délégué aux forêts, expose qu'un volume de chablis important, de l'ordre de près de 3000 m², est constaté à la suite des tempêtes, ce qui représente

environ 50 % du volume des coupes prévues au plan d'aménagement de la forêt communale. L'ONF propose d'ajourner en conséquence les parcelles 48, 49 et 1. La vente des chablis devrait compenser la perte de recettes escomptées. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5) FIXATION DU TARIF D'UNE CAUTION POUR LES CIRQUES ET LA SALLE DES FETES

Madame BERNARD expose qu'il serait opportun de fixer des cautions pour responsabiliser les locataires de la salle des fêtes et les cirques qui s'installent à VAGNEY au niveau de l'entretien des espaces confiés. Le Conseil Municipal fixe à 1000 € le tarif de la caution de la salle des fêtes et à 200 € le tarif destiné aux cirques. Lesdites cautions seront restituées au vu du résultat de l'état des lieux.

6) OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE

L'Association d'Education Populaire a prêté la Salle Saint-Hubert pour l'organisation de la Sainte-Cécile de la Musique de VAGNEY. Sensible à ce geste, le Conseil Municipal décide de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 150 €, sur proposition de Monsieur Claude DIDIER-LAURENT.

7) ABANDON DE LA REGIE DES PHOTOCOPIES

Madame BERNARD expose qu'elle a décidé, en cette période difficile, par solidarité avec les commerces qui proposent des photocopies, de mettre fin à cette prestation de service. Il convient par conséquent de mettre un terme à la régie des photocopies. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

8) RESILIATION DU BAIL DU LOGEMENT 1 RUE ARISTIDE BRIAND

La locataire du logement situé 1 rue Aristide Briand a libéré celui-ci le 31 janvier 2008. Afin de clore le dossier, Madame BERNARD propose de prononcer la résiliation du bail. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame BERNARD à signer toute pièce y relative.

9) VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR STEPHANE LADOUCE

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Stéphane LADOUCE a présenté une demande d'achat d'un terrain situé en zone UE du POS afin d'y installer un dépôt de bois et une place de stockage d'un engin. La commission des terrains était allée examiner l'affaire sur les lieux, parcelles N° AL 88 et 402 partie « Le Lit d'Eau » le 19 juin 2008. Consultée sur d'éventuels projets d'extension, l'Entreprise SOCOPA n'a pas rendu réponse. Le service des Domaines a été consulté pour la fixation d'un prix, estimé à 6 € le m². Monsieur LADOUCE aurait besoin de 2000 m² au minimum, 3000 m² maximum. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette vente de terrain à Monsieur Stéphane LADOUCE et autorise Madame BERNARD à procéder aux formalités et à signer l'acte à intervenir. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

10) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU BOUCHOT ET DU RUPT

Madame BERNARD expose que la Commune est consultée en application du code général des collectivités territoriales afin de se prononcer sur une modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt, adoptée par délibération du 11 décembre 2008.

Il s'agit d'une part d'entériner la modification de l'adresse exacte du siège de l'intercommunalité et, d'autre part, d'indiquer de façon précise la composition du bureau. Jusqu'alors, les statuts

indiquaient « un représentant par commune ». Désormais, la nouvelle rédaction prévoit « au moins un représentant par commune » et l'adjonction « d'autres membres » au Président et aux vice-présidents qui figuraient déjà dans l'ancienne rédaction de l'article 7. Par 21 voix pour et 6 abstentions, le Conseil entérine ces modifications.

11) ADHESIONS ET RETRAITS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal suit les avis du Conseil Syndical et refuse le retrait des communes de MOUSSEY et d'AULNOIS. Il accepte également l'adhésion du Syndicat d'alimentation en eau potable de Senones-Vieux Moulin.

12) ADHESIONS ET RETRAITS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal suit les avis du Conseil Syndicat et accepte le retrait des Communes de PUZIEUX et MORELMAISON. Il refuse en revanche le retrait de la commune d'AOUZE. Il accepte aussi l'adhésion de la Commune de CHARMES.

13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame BERNARD informe :

- De l'attribution d'une subvention de 30000 € à la SAS FEBVAY France par le Conseil Général des Vosges
- Des remerciements de la Savate Voinraude pour l'aide matérielle apportée pour les Championnats de Lorraine
- Des remerciements du Club Vosgien pour l'aide apportée dans le cadre du Téléthon
- Des remerciements de Vagney Loisirs, de la Maison Familiale Basinroche et du Club Vosgien pour les subventions accordées

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT donne un bref compte-rendu de la dernière commission des travaux : Celle-ci a décidé de matérialiser une interdiction de stationnement sur le trottoir de la Rue Albert-Jacquemin à proximité de la librairie pour des raisons de visibilité et de sécurité des piétons. Le droit de passage des propriétaires de la librairie sera préservé. Des « cédez-le-passage » seront installés à l'intersection Du Chemin du Pommeret et de la Route de Chèvre-Roche ainsi qu'aux intersections de celle-ci avec les chemins du Fonteny et du Chastelet. Le déplacement de la boîte aux lettres a été négocié avec la Poste, de façon à ne pas inciter à un stationnement abusif à proximité du passage protégé. L'interdiction de stationnement sera matérialisée par les soins du service technique au printemps. Pour terminer, la commission s'était déplacée pour apprécier un problème de sécurité signalé par un riverain de la Rue du Mettey. Madame BERNARD répondra directement à l'intéressé.

Monsieur Pascal LE NEVE donne également un compte-rendu de la Commission Communication, réunie le 12 février 2009 : au niveau du site internet, 60 connexions par jour sont constatées, ce qui donne 6500 connexions depuis l'ouverture. Des efforts sont entrepris pour faire vivre la page d'accueil du site avec des informations en boucle renouvelées régulièrement. La page des commissions sera également améliorée prochainement. Au niveau du bulletin « VAGNEY-INFO », le numéro 2 se prépare pour mai. Monsieur LE NEVE fait appel aux conseillers pour rédiger des articles

et distribuer les documents. Le bouclage est prévu mi-avril et la distribution aura lieu dans la première semaine de mai.

Madame THOMAS signale un arbre tombé près de l'Etang des Echets. Le service technique se rendra sur place pour apprécier si l'évacuation revient au CCAS de VAGNEY ou au Département des Vosges.

Monsieur Jean-Yves ORIVEL revient sur le site internet. Comment peut-on joindre un document à un message destiné à un élu ? Comment obtenir un accusé de réception ? Les conseillers peuvent-ils obtenir un mot de passe avec login pour consulter certains documents mis en ligne à leur seule intention , Monsieur LE NEVE répond à ces interrogations : sur le plan technique, tout est possible. Pour la dernière question, Madame BERNARD indique qu'elle réserve sa réponse à une réflexion plus approfondie sur l'opportunité d'accéder à des documents non finalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BERNARD lève la séance à 22 h 35.

Vu pour publication et affichage,

La Maire,

Evelyne BERNARD